

CONTRAT d'adhésion opticiens partenaires

www.lunettesonline.com

Entre la société «Vision en ligne»
Immatriculée 522 240 282 au R.C.S. BORDEAUX
Propriétaire du site www.lunettesonline.com

D'une part :
Ci-après désigné «Lunettes on Line»

et l'Opticien, société.....
Enseigne :.....
Nom et prénom du gérant :.....
Adresse :.....
d'autre part :
Ci-après désigné « l'Opticien »

Etant préalablement rappelé que :

Attendu que «Lunettes on Line» exerce une activité de vente par correspondance sur Internet, par l'intermédiaire de son site Internet www.lunettesonline.com.

Sont référencées un large choix de montures de marque, à un prix attractif. Le cyber acheteur sélectionne son modèle, choisit un opticien partenaire pour indiquer le lieu de livraison et de montage des verres, et effectue le paiement en ligne de 25 % du prix de la monture en tant qu'arrhes.

Un contrat est conclu entre la société « Lunettes on Line » et chaque fournisseur. Il prévoit notamment les relations entre « Lunettes on Line » et les fournisseurs responsables de l'approvisionnement, de la livraison de la monture au lieu et place de l'opticien partenaire.

«Lunettes on Line» commande, pour le compte de l'opticien partenaire choisi par le cyber acheteur, auprès du fournisseur, la monture en question pour une livraison directe chez l'opticien.

«Lunettes on Line» facture et encaisse auprès de l'opticien les 25% du prix de la monture payée par l'internaute au titre de la commission prélevée sur les ventes.

L'opticien partenaire finalise la vente avec le choix des verres en magasin, réalise la facture globale et paie le fournisseur directement.

Dans le cas où l'opticien partenaire ne réalise pas la vente avec la monture commandée sur le site et qu'il effectue auprès du cyber acheteur une vente de monture de son magasin, la monture sera retournée au fournisseur pour avoir à ses propres frais. Le cas échéant, une commission sur la vente concrétisée par l'opticien partenaire sera perçue par «Lunettes on Line».

Il a été convenu ce qui suit.

Prérequis

L'opticien a une adresse email.

1. Objet du contrat

1.1 En vue d'une vente sur Internet de montures, la présente convention a pour objet de fixer les termes et conditions d'adhésion, d'utilisation et de fonctionnement des prestations de la plateforme de mise en relation pour les opticiens partenaires. Le présent contrat définit les modalités de la fourniture par la société «Lunettes on Line» à l'opticien partenaire du service de mise en relation en ligne avec les clients internautes.

Les prestations fournies par la société «Lunettes on Line» sont :

- le référencement et la mise en ligne du magasin et de ses coordonnées sur Internet via la plateforme de mise en relation «Lunettes on Line».
- l'accès à la plateforme par un accès sécurisé sur une zone réservée : gestion des commandes, gestion des retours, statistiques

- Kit de promotion de la plateforme « Lunettes On Line » : autocollant, objets promotionnels.

La société «Lunettes on Line» ne fournit pas la connexion internet à l'opticien partenaire.

1.2 Les parties n'ont d'obligations que celles qui sont convenues dans le présent contrat et ses avenants.

1.3 Toute disposition contraire au présent contrat doit être stipulée par écrit dans les avenants.

1.4 Les parties acceptent, en signant un avenant, les dispositions du présent contrat et de ses annexes.

1.5 Toute modification ou adjonction se fera sous la forme d'avenants au présent contrat.

1.6 Jusqu'à la signature, les deux parties ont la possibilité de se retirer des négociations sans que cela donne droit à l'autre à de quelconques prétentions financières.

CONTRAT d'adhésion opticiens partenaires

www.lunettesonline.com

2. Définition

Il est donné aux termes ci-dessous la signification suivante :

- 2.1 Adhérent : Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser la plateforme de mise en relation.
- 2.2 Demande d'adhésion : comprend le document nommé « demande d'adhésion »
- 2.3 Inscription : L'inscription se matérialise, après réception par la société «Lunettes on Line» d'une demande d'adhésion dûment complétée, par la signature du présent contrat. Une fois l'inscription effectuée, l'opticien partenaire reçoit lors de la première vente un identifiant et un mot de passe lui permettant d'utiliser la plateforme de mise en relation.

3. Validité du contrat

- 3.1 Début et durée du contrat
Le contrat entre en vigueur à la date où la dernière partie au présent contrat appose valablement sa signature.
La société «Lunettes on Line» se réserve la faculté de ne pas donner suite à une demande d'abonnement sans avoir à en justifier.
L'abonnement est conclu pour une durée initiale ferme d'un an à compter de la mise en service.
Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties adressée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, respectant un préavis de deux mois avant le terme contractuel.
Chacune des parties peut résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception si l'autre partie ne respecte pas l'une de ses obligations après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse pendant un délai d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait du manquement susvisé.
- 3.2 Etendue géographique du contrat
Le présent contrat est valable pour toute commande passée sur Internet.

4. Prix et condition de paiement

Les prix indiqués sont en euros.

- 4.1 Les tarifs sont les suivants :
 - Frais d'adhésion gratuits
 - Frais de mise en relation pour une vente : 25% du prix de vente TTC de la monture pour chaque monture optique vendue par le site www.lunettesonline.com
 - Frais de mise en relation pour une vente de monture effectuée en magasin : 15% du prix de vente TTC de la monture
- 4.2 **Option Pack Visibilité :**
Dans le cas où l'opticien choisit d'être plus visible que les autres adhérents par l'intermédiaire d'une prestation supplémentaire auprès de la plateforme « Lunettes on Line », il pourra opter pour l'option visibilité pour un montant de 29€ HT / mois. Il apparaîtra ainsi dans les premiers de la liste des opticiens de son secteur géographique avec un affichage différencié en gras.
- 4.3 **Des Remises de fin d'année (RFA)** seront appliquées en fonction du volume des ventes réalisé chaque année et selon les paliers suivants :
 - +50 montures → 2%
 - +75 montures → 3%
 - +100 montures → 4%
- 4.4 **Offre premiers adhérents**
Les 100 premiers opticiens partenaires qui auront contractualisé avec la plateforme « Lunettes on Line » auront les conditions préférentielles suivantes :
 - 5% (soit 20% au lieu de 25%) de commission pendant 5 ans, restituées en fin d'années
 - + Pack Visibilité offert pendant 1 an (valeur 348 € HT)
- 4.5 **Parrainage**
L'opticien partenaire a la possibilité de parrainer d'autres opticiens. Un an de pack Visibilité est offert à chaque lot de cinq filleuls validé sur la plateforme « Lunettes on Line ».
- 4.6 Les tarifs comprennent tous les frais et taxes tels que assurance, TVA.

CONTRAT d'adhésion opticiens partenaires

www.lunettesonline.com

4.7 Le prix d'achat de la monture doit être acquitté par l'opticien partenaire dans les délais habituels négociés avec le fournisseur ou dans les 60 jours suivants la réception de la facture du Fournisseur si rien n'est spécifié, laquelle ne pourra être expédiée avant la date de livraison des montures au lieu et place de l'opticien partenaire.

4.8 Vente des verres

L'opticien réalise le conseil, les prises de mesure, la lecture de l'ordonnance, la commande, la vente, le montage et le service après vente des verres.

Concernant le montant des prix des verres, l'opticien partenaire s'engage à proposer, si le client le demande, une paire de verres correcteurs premier prix à savoir :

- Verres unifocaux : 2 x 25 € soit 50€ la paire (Sphère + Cylindre <= +6)
- Verres progressifs : 2 x 75 € soit 150€ la paire (Sphère + Cylindre <= +6)

Pour les autres gammes et options de verres, l'opticien partenaire s'engage simplement à proposer ses tarifs habituels, c'est-à-dire le prix moyen constaté dans son magasin pour les mêmes équipements.

La totalité de la vente des verres revient à l'opticien partenaire. « Lunettes On Line » ne perçoit aucune commission sur cette vente.

4.9 Remboursement mutuelle

L'opticien aura la responsabilité d'éditer la facture globale c'est-à-dire la facture incluant le prix de la monture au prix affiché sur le site Internet et le prix des verres. Il effectuera l'ensemble des démarches administratives liées au remboursement « mutuelle » pour le compte du client.

5. Commande des montures

La commande des montures est effectuée par la plateforme « Lunettes on Line » pour le compte de l'opticien partenaire.

Pour ce faire, l'opticien reconnaît par les présentes donner mandat à « Lunettes on Line » en vue de commander les montures auprès des fournisseurs et pour ce faire met à disposition ses codes clients auprès de la plateforme « Lunettes on Line ».

6. Sécurité

L'opticien partenaire accède aux données au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels. Il reconnaît qu'il est seul responsable de la conservation de son identifiant et de son mot de passe, et qu'il devra prendre toute les mesures nécessaires pour qu'ils ne soient pas connus de tiers ou utilisés par des personnes non autorisées.

Lors de la mise en service, l'opticien recevra un identifiant et un mot de passe par email à l'adresse ci-avant précisée.

La société «Lunettes on Line» s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens techniques, conformes à l'état de l'art, nécessaires pour assurer la sécurité logique des informations.

Cependant, l'opticien partenaire déclare accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet ainsi que du réseau de télécommunications.

7. Accessibilité et données

Modalités et délais d'intervention :

La société «Lunettes on Line» s'engage à rendre accessible le service de consultation 7 jours sur 7. En cas d'impossibilité d'accès à la plateforme, la société «Lunettes on Line» s'engage à tout mettre en œuvre pour trouver dans le meilleur délai la réponse à la demande pendant les heures ouvrées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et 14h à 18h.

Cependant, la société «Lunettes on Line» se réserve le droit de restreindre totalement ou partiellement le service afin d'assurer notamment des opérations de maintenance ou des évolutions techniques. A ce titre la société «Lunettes on Line», dans toute la mesure du possible, ne rendra pas le service indisponible pendant un temps excessif.

De plus, l'opticien partenaire déclare accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet ainsi que du réseau de télécommunications.

8. Informations des acteurs de la plateforme de mise en relation

«Lunettes on Line» fournira à l'opticien des informations pratiques sur les fournisseurs partenaires concernés par les demandes provenant de la plateforme de mise en relation en vue d'assurer les commandes et livraisons dans les meilleures conditions.

CONTRAT d'adhésion opticiens partenaires

www.lunettesonline.com

9. Suspension de l'accès au service

Il est expressément convenu entre les parties que la société «Lunettes on Line» pourra sans préavis ni réclamation suspendre l'accès au service en cas de non-paiement par l'opticien partenaire des redevances dues au titre du présent contrat.

10. Responsabilité- force majeure

Il est expressément convenu entre les parties que la société «Lunettes on Line» est soumise à une obligation de moyens au titre des présentes.

En outre, la société «Lunettes on Line» ne garantit pas les performances dans l'accès au service de consultation en ligne en raison de l'absence de maîtrise par la société «Lunettes on Line» d'une part du réseau Internet, de seconde part du réseau de télécommunications.

Outre les événements habituellement retenus par la jurisprudence française en cas de force majeure, les obligations des parties seront automatiquement suspendues dans les hypothèses d'événements indépendants de leur volonté expresse empêchant l'exécution normale du présent contrat, tels que : tremblement de terre, cyclone, tempête, blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out de l'entreprise, blocage des télécommunications, blocage des réseaux informatiques, panne d'ordinateur.

11. Assurance et garantie

La plateforme «Lunettes on Line» ne modifie pas les processus existants d'assurance et de garantie liés à la vente des montures et des verres.

12. Transport et livraison

12.1 Les matériels fournis voyagent aux risques et périls du Fournisseur, quel que soit le mode de transport et les modalités de règlement du prix.

12.2 La livraison a lieu à la date et dans le local de l'opticien partenaire choisi par le cyber acheteur. L'opticien partenaire et «Lunettes on Line» en seront avisés par bulletin de livraison. S'il faut s'attendre à des retards, l'opticien partenaire et «Lunettes on Line» doivent être informés immédiatement. Néanmoins, le Fournisseur sera en demeure aussitôt la date de livraison passée sans qu'il soit besoin d'interpellation.

Délai de livraison : 1,5 semaine

Moyen de transport : société

Conditionnement des articles : étuis pour chaque lunette.

Les processus de facturation existants entre le fournisseur et l'opticien restent en vigueur.

Lieu de livraison : chez l'opticien partenaire désigné par l'internaute acheteur.

12.3 Le risque sur la chose livrée est transféré à l'opticien dès réception du colis. Le document attestant le transfert de risque est le bon de livraison.

12.4 Toute non-conformité reconnue par les parties reporte les échéances de garantie et de paiement. Le jour de la suppression de la non-conformité est admis comme date de livraison.

12.5 La société «Lunettes on Line» ou l'opticien partenaire dispose de 30 jours après la vente pour signaler par écrit au Fournisseur toute non-conformité aux spécifications et fonctions du système. Ce dernier dispose de 30 jours pour y remédier à ses frais à défaut de quoi le Preneur pourra se départir sans frais du présent contrat ou de l'avenant en question.

12.6 A compter de la signature du bon de livraison, l'opticien partenaire a un délai de 48H pour prévenir le client que sa monture est arrivée en magasin.

13. Réserve de propriété

Le Fournisseur reste propriétaire du matériel malgré la livraison, jusqu'au paiement intégral du prix prévu à l'article 4.

14. Retours

14.1 Lors de la livraison de la monture au client en magasin, l'opticien s'engage à lui faire signer un bon de livraison qui aura pour effet de faire démarrer le délai légal de rétractation de 7 jours.

14.2 Toutefois, la signature par le client du devis pour la commande des verres prévu pour la monture aura pour effet d'annuler le délai de rétractation prévu pour la monture (cf. 14.1) si celui-ci n'était pas écoulé.

CONTRAT d'adhésion opticiens partenaires

www.lunettesonline.com

14.3 Dans le cas d'un retour durant le délai légal, l'opticien renvoie la monture au fournisseur à ses propres frais et prévient «Lunettes on Line» pour que celui-ci puisse procéder au remboursement du client.

14.4 En cas d'un taux de retour anormalement élevé chez un opticien partenaire, une enquête de satisfaction sera menée auprès de sa clientèle afin d'améliorer le service.

15. Garantie

15.1 La garantie couvre pendant douze mois les montures.

15.2 Le fournisseur livre un ensemble de biens conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance. Il répond également des défauts résultants de l'emballage.

En cas de défaut de conformité, l'opticien partenaire aura une double option qui s'exerce sans frais :

- le remplacement du bien acheté ou le cas échéant le remplacement par un produit de même valeur s'il venait à y avoir une rupture de stock.
- la restitution du prix si le remplacement est impossible.

Après réception et vérification de la marchandise, l'opticien partenaire fait sien des problèmes liés à l'emballage ou lié directement au produit du fournisseur. L'opticien partenaire prévient par téléphone le cyber acheteur des éventuels problèmes dès détection des incidents.

En ce qui concerne le service après-vente ou la garantie, le cyber acheteur apportera les lunettes à l'opticien partenaire qui a réalisé la vente pour qu'il se charge de la réalisation et du suivi après vente.

15.4 Dans le cas d'un incident, le Fournisseur contacte l'opticien après l'annonce du problème et propose une solution dans de brefs délais. Les délais contractualisés entre l'opticien et le fournisseur restent applicables dans l'exécution du présent contrat.

16. Propriété intellectuelle

16.1 L'opticien partenaire cède un droit d'utilisation non exclusif de ses objets de droit de la propriété intellectuelle à la société «Lunettes on Line» pour toute reproduction ou diffusion par l'intermédiaire du site www.lunettesonline.com dans le cadre du présent contrat.

16.2 Les droits de propriété intellectuelle afférents à la vente des montures sont des licences d'utilisation attribuées à «Lunettes on Line» et non transmissibles à un tiers sans l'accord du Fournisseur. Ces licences correspondent à l'usage prévu dans l'objet du présent contrat, à savoir la vente en ligne de montures.

16.3 Les droits de propriété intellectuelle originaux liés au matériel sont la propriété du Fournisseur.

16.4 Le Fournisseur donne l'autorisation à «Lunettes on Line» d'utiliser dans le cadre de son activité économique sur Internet, les photos des produits qui seront mis en vente ainsi que le logo de la marque associé au produit.

«Lunettes on Line» aura s'il le souhaite la possibilité de fournir à l'acheteur les photos et/ou les animations flash permettant de présenter les produits sur le site www.lunettesonline.com.

16.5 Tous les développements réalisés par «Lunettes on Line» en vue de rendre plus visible l'offre de l'opticien partenaire sont la propriété de «Lunettes on Line». Une licence d'utilisation est concédée à l'opticien partenaire dans le cadre de l'acquisition du pack visibilité.

17. Confidentialité et sécurité

17.1 Les parties s'engagent à considérer comme confidentiels le présent contrat et tous les documents, informations et données, quel qu'en soit le support, qu'elles sont amenées à connaître, qu'elles ont échangés à l'occasion de la préparation et de la négociation de la présente convention, ou qu'elles échangent à l'occasion de l'exécution de la présente convention; en conséquence, elles s'interdisent de les communiquer ou de divulguer à des tiers pour quelque raison que ce soit.

CONTRAT d'adhésion opticiens partenaires

www.lunettesonline.com

17.2 Les parties s'engagent à respecter et à faire respecter par leur personnel la confidentialité de toutes les données et informations dont elles ont connaissance tant avant que pendant et après l'exécution du contrat.

17.3 L'opticien partenaire peut utiliser le nom de «Lunettes on Line» avec son accord préalable comme référence générale dans une liste de références destinées à des clients potentiels.

18. Exclusivité

La plateforme «Lunettes on Line» est une plateforme neutre sur laquelle le service est accessible à tous les opticiens avec ou sans enseigne, rattachés ou non à une centrale d'achat.

L'opticien partenaire reste libre d'adhérer à d'autres systèmes de vente en ligne.

19. Périmètre géographique du service

Le service proposé par la plateforme «Lunettes on Line» sera disponible en France Métropolitaine et en DOM TOM.

20. Distribution sélective

La plateforme «Lunettes on Line» tient compte des contraintes de distribution exigées par les concessionnaires de marque et les fournisseurs.

Par conséquent, l'opticien partenaire apparaîtra dans la liste des opticiens partenaires uniquement pour les marques dont il a l'autorisation.

Dans le même cadre, l'opticien aura l'obligation de signaler à «Lunettes on Line» l'évolution de ces autorisations de distribution vis-à-vis des marques.

21. Modification du contrat

En fonction de l'évolution des attentes des internautes, l'offre de la plateforme «Lunettes on Line» sera ajustée et donnera lieu à des modifications du présent contrat.

Toute modification éventuelle à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant entre les parties.

22. Résiliation

Chaque partie a la possibilité de résilier la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception envoyée deux mois avant la date de

résiliation.

23. Cas de force majeure

La responsabilité de «Lunettes on Line», de l'opticien partenaire et du fournisseur ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

24. Intégralité

Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des parties et ne peut être modifié que par un écrit signé par les deux parties.

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir de l'application de l'une quelconque des clauses ne saurait être interprété pour l'avenir, comme une renonciation de ladite clause.

25. Règlement des litiges

La société «Lunettes on Line» et l'opticien partenaire peuvent avoir plusieurs voies de règlement des litiges.

25.1 Clause de médiation : Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis au règlement de médiation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) auquel les parties déclarent adhérer.

25.2 Clause de renvoi au droit commun : les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de résiliation du présent contrat, seront soumis au tribunal territorialement compétent, ici tribunal de commerce de Bordeaux.

26. Dispositions finales

Les parties conviennent que le présent contrat est soumis au droit Français, et dépendra du tribunal de commerce de Bordeaux.

CONTRAT d'adhésion opticiens partenaires

www.lunettesonline.com

Deux copies originales de ce contrat ont été signées,
l'une pour l'opticien partenaire, l'autre pour la société
« Lunettes on Line »

Pour la société «Lunettes on Line»

Bordeaux, le

Pour l'Opticien partenaire

A _____, le